



Association Sportive du Collège Chape

- Les activités proposées pour l'année 2022/2023 sont :
 - L'athlétisme
 - L'équitation
 - Le volley-ball
- Lieux et horaires des entraînements :
 - **Athlétisme** : Au stade Vallier le mercredi de 13h00 à 15h00.
 - **Équitation** : Au Centre Équestre Pastré le jeudi de 16h30 à 18h30. Trois créneaux sont ouverts : un cours pour les débutants, un cours pour les confirmés et un cours pony-games.
 - **Volley-ball** : Au gymnase Vallier le mercredi de 13h00 à 14h15 pour les benjamins et de 14h15 à 15h30 pour les minimes
- Les entraînements débuteront le mercredi 21 septembre et jeudi 22 septembre. Merci d'apporter au plus vite la cotisation, l'autorisation parentale et un certificat médical (de non contre indication) pour la pratique de l'équitation .
- Les rencontres inter-collèges se tiendront de Novembre à Mai, certains mercredis de 12h30 à 17h00, et parfois à la journée pour l'athlétisme. Les modalités d'organisation vous seront présentées ultérieurement.
- Pour **l'athlétisme** et le **volley**, la cotisation annuelle s'élève à 30€, +8€ pour le tee shirt de l'AS. Pour **l'équitation**, il existe deux formules au choix à régler en plus de la cotisation :
 - formule 15 séances pour un montant de 248 euros €
 - formule 8 séances pour un montant de 132 €
- Dans tous les cas, le paiement peut se faire :
 - Avec la carte «collégien de provence » qui est GRATUITE et permet de payer jusqu'à 100€. (Disponible sur internet à l'adresse suivante : www.collegiendeprovence.fr).
 - par chèque à l'ordre de l'association sportive du collège Chape
- La participation à l'AS permet l'inscription au stage plein air organisé en fin d'année dans les Alpes par les professeurs d'EPS et encadré par l'UCPA. Les activités proposées sont le rafting, l'hydrospeed, le canoraft, l'accrobranche, le VTT, la via ferrata et la randonnée dans le parc naturel des Ecrins.

Les professeurs d'EPS

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M./Mme père, mère, tuteur, représentant légal :

- autorise l'élève....., né le/...../.....en classe de..... à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Chape.

Activité(s) choisie(s) : **Athlétisme / Equitation** (8 séances - 15 séances) / **Volley-Ball**

Niveau en équitation : DÉBUTANT – GALOP 1 – GALOP 2 – GALOP 3 – GALOP 4

- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité

- téléphone en cas d'urgence : /
.....

- autorise mon enfant à descendre à la station de métro ou de bus la plus proche de son domicile au retour des compétitions.

- autorise mon enfant à se rendre par ses propres moyens aux entraînements

- autorise la prise de photo de mon enfant et l'affichage de celle-ci au collège et sur son site internet

- adhère à l'assurance MAIF des licenciés UNSS (compris dans la licence)

Numéro de carte collégien de provence :

Montant à prélever (30, 38€ avec tee-shirt, 100) :€

En fin d'année, le 30 juin, j'autorise / je n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'association sportive du collège chape à prélever la somme disponible restante sur la carte collégien de provence.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Les élèves qui le souhaitent peuvent souscrire une garantie complémentaire IA Sport +. Pour bénéficier de cette option, l'adhérent doit verser à l'AS une cotisation complémentaire de 11,34€ pour l'année scolaire 2022/2023. Plus d'informations sur le site du Collège Chape, rubrique « Association Sportive ».

Je souscris une garantie complémentaire IA Sport+ (11,34€ à régler par chèque à l'ordre de l'association sportive du collège Chape)

CATEGORIES (pour information)	
Benjamin(e)s	2010 – 2011 - 2012
Minimes	2008 – 2009

Fait à Marseille, le...../...../.....

Signature